



Et

*l'identité de genre,
on en fait quoi?*



INTRODUCTION

Alors que dans un mode de vie où la liberté, la tolérance et la peur résident largement, il est intéressant de se pencher sur cette brèche du fameux « vivre-ensemble ».

En effet, la communauté, de plus en plus hétéroclite, cherche malgré tout sa position la plus confortable (ou la moins inconfortable) entre le progressisme, le radicalisme et le conservatisme.

Entre scandales sexistes et revendications transsexuelles, c'est le bon moment pour enfin parler des personnes intersexuées. Pourtant, même si la Belgique semble progressiste sur bien des sujets comme par exemple le mariage homosexuel, d'autres pays ont réagi plus rapidement à propos de l'idée de « troisième sexe ».

Justement, parlons-en, de ce troisième sexe !

Jusqu'alors, le monde a toujours été binaire ! Et il faut bien l'avouer, les questions LGBT étaient noyées au beau milieu d'un vocabulaire un peu fourre-tout.

En Allemagne, en Suisse et en Australie, on a vent d'avancées sur le sujet.

Mais... Dans un état comme la Belgique qui ne reconnaît que deux sexes, faut-il que cela change ?

Il faut bousculer la façon dont notre droit encadre, accueille, et interprète ces identités multiples, complexes et expansives dans ce monde, avec ses codes inaccessibles !

DISTINCTION ENTRE IDENTITÉ DE GENRE ET EXPRESSION DE GENRE

Identité de genre = ressenti d'une appartenance sexuelle, c'est comment vous vous sentez dans votre tête et dans votre corps..., « l'identité de genre, c'est le genre auquel une personne a le ressenti profond d'appartenir »

/Tandis que/

Expression de genre = démonstration physique, accessoirisée, attitude, comportement et interactions..., « l'expression de genre est la manière dont une personne présente publiquement son genre »

Le genre, étant un concept sociologique !

A savoir : on dit de quelqu'un qu'il est *cisgenre* quand il y a accord entre identification de genre et son sexe. Le contraire, c'est-à-dire quelqu'un qui est en désaccord entre ces deux critères, est appelé *transgenre*.

QUELQUES ACTIONS CONCRÈTES DU PS :

- 23 novembre 1998 - La loi sur la cohabitation légale. Celle-ci concerne tant les couples hétérosexuels qu'homosexuels. Elle résulte d'une procédure législative initiée dès 1993 par Yvan MAYEUR et le dépôt d'une proposition de loi sur le contrat de vie commune.
- 30 janvier 2003 - L'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Ce sont les députés socialistes, Thierry GIET et Yvan MAYEUR, qui proposent dès 2000 une loi ouvrant le mariage aux couples homosexuels. Le

Gouvernement Arc-en-ciel, dans lequel figure Laurette ONKELINX emboite le pas de la Chambre et décide l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe. A noter que suite au refus libéral, le mariage homosexuel n'est pas assorti de droits de filiation et d'adoption.

- 2006 - L'adoption pour les couples de même sexe. En 2004, Karine LALIEUX, Valérie DEOM, Yvan MAYEUR et Marie-Claire LAMBERT, alors tous députés socialistes, déposent une loi visant à autoriser l'adoption aux couples de même sexe. C'est finalement le sp.a qui déposera la version de cette loi qui passera la barre législative en 2006, avec son adoption par le Sénat.

- 2003 et 2007 - La Loi Mahoux et la Loi tendant à lutter contre les discriminations entre les femmes et les hommes. Adoptées à l'initiative du PS, elles interdisent et sanctionnent toute discrimination directe ou indirecte sur la base du sexe, de la grossesse, de l'accouchement, et de la maternité. Elles instaurent la possibilité pour les femmes victimes de discrimination, de porter plainte auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

- 2003 - La «Mahoux», interdisant et punissant les discriminations directes et indirectes sur la base de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, de la naissance, de la fortune, de la conviction religieuse ou philosophique, de la conviction politique, de la conviction syndicale, de la langue, de l'état de santé actuel ou futur, du handicap, d'une caractéristique physique ou génétique ou de l'origine sociale.

- Gouvernement Fédéral DI RUPO - Le Plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie a permis d'unir tous

les acteurs et de coordonner toutes les actions et les mesures, que ce soit sur le plan de la justice, de la police, de la santé, de l'éducation, etc.

Le Centre d'Égalité des Chances et de Lutte contre le Racisme est devenu un vrai acteur national et accessible, habilité à se pencher sur l'égalité des chances et la lutte contre le racisme à tous les niveaux de pouvoir. Un accord de coopération dans ce sens a été conclu entre le fédéral et les entités fédérées. Celui-ci deviendra d'ailleurs plus tard dans cette même logique, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances - UNIA

- PROPOSITION DE RÉOLUTION -
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE -
1e SESSION DE LA 54e LÉGISLATURE -
SESSION EXTRAORDINAIRE 2014

visant à améliorer le respect et les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (déposée par Mme Karine Lalieux et consorts).

LES ENGAGEMENTS DU PS EN LA MATIÈRE :

Proposition 138 : Une lutte efficace contre les propos haineux

La Belgique, comme les autres pays européens, fait face aux tensions interculturelles et aux tentations de repli sur soi. Les manifestations de rejet de l'autre sont de plus en plus répandues. Partout, les vieux démons de l'intolérance, du fanatisme, du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, du sexisme et de l'homophobie refont surface ou s'expriment d'une manière de plus en plus décomplexée.

Les réseaux sociaux sont devenus des exutoires. Des propos haineux s'y déversent. Trop souvent, les auteurs de telles expressions restent impunis.

Nous disposons, dans notre pays, d'un arsenal juridique globalement efficace pour lutter contre les discriminations et les formes punissables d'intolérance. Mais ce cadre mérite d'être adapté aux réalités nouvelles, notamment à l'ère d'internet. Les sanctions doivent s'appliquer avec rigueur. C'est une priorité socialiste.

En parallèle, les socialistes pensent que l'éducation permanente et l'apprentissage de la citoyenneté sont les plus précieux instruments capables de déconstruire les clichés et d'éviter que des paroles haineuses ne soient prononcées ou des actes punissables commis. Un programme spécifique d'action dans le champ de l'éducation permanente, comme une attention particulière à ces sujets dans le cadre du cours de citoyenneté, sont, pour les progressistes, indéniablement nécessaires.

Le PS plaide pour la mise en place d'un module (comparable aux formations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle EVRAS) de formation spécifique aux usages éthiques, critiques et citoyens de l'usage d'internet et des nouvelles technologies.

Enfin, les socialistes suggèrent le lancement d'une campagne de communication large, sensibilisant l'ensemble des citoyens, portée par le secteur associatif, les organismes publics actifs dans la lutte pour l'égalité des chances, le monde mutuelliste et syndical, les médias tant publics que privés, etc. La meilleure prévention réside dans l'élargissement des projets qui favorisent le vivre - et le faire - ensemble. Via

l'associatif, au sein du travail ou de l'école, une attention maximale et un soutien accru doivent être adressés aux projets qui permettent à des personnes qui d'habitude ne se côtoient pas, de porter des projets ensemble afin de faire en sorte que les gens ne vivent pas les uns à côté des autres mais bien les uns avec les autres. Un soutien sera apporté aux projets émanant des publics eux-mêmes ou construits avec les publics. L'amélioration générale des conditions sociales permettra également de favoriser un meilleur vivre-ensemble.

Proposition 141 : Le renforcement des droits des personnes transgenres et intersexuées

Les personnes qui s'éprouvent, intimement, dans toutes les dimensions de leur existence, appartenir à un autre genre, font encore l'objet de nombreuses stigmatisations et discriminations.

En plus d'un combat pour un changement des mentalités, il convient de supprimer l'ensemble des dispositions législatives discriminantes pour permettre l'épanouissement et le respect de l'intimité des personnes transgenres sur tous les aspects (civils, santé, validité des diplômes).

Le PS demande donc une politique audacieuse en matière d'enregistrements civils et il demande la mention d'un genre « neutre ». Le PS veut une politique ferme en faveur de l'interdiction de l'assignation sexuelle forcée sur les enfants intersexués.

Proposition 142 : Des règles de filiation identiques entre les couples hétéros et les couples homos

Depuis 2014, les couples de femmes peuvent établir la filiation à l'égard de leur enfant de la même manière que les couples hétérosexuels. La filiation est présumée si le couple est marié, tandis qu'en l'absence de mariage, une simple reconnaissance à la commune suffit. Ce texte s'applique uniquement lorsqu'il existe un lien biologique entre l'enfant et l'un des deux membres du couple. Elle n'est donc pas applicable à la filiation de couples masculins.

Les socialistes entendent appliquer les mêmes règles à tous, notamment en ce qui concerne la filiation des couples masculins à l'égard de l'enfant issu de leur projet commun, en les mettant sur un même pied d'égalité que les hétérosexuels et en présumant la filiation du coparent dans un couple marié. De la même manière, le PS considère qu'il est nécessaire de permettre la reconnaissance de filiation du coparent dans les couples non mariés.

En amont se pose la question complexe de la gestation pour autrui (GPA) qui ne doit d'ailleurs pas être uniquement envisagée que pour les couples homosexuels masculins. Le PS en appelle à un débat serein, positif et constructif sur le sujet. Les législations adoptées par divers états étrangers en matière de recours à une mère porteuse ont fait apparaître des dérives non souhaitables, toujours dues à l'absence d'une législation équilibrée. La Belgique doit encore une fois être pionnière en cette matière où sont en jeu la stricte et véritable égalité des hommes et des femmes, mais aussi la dimension altruiste qui doit caractériser tous les rapports interpersonnels,

singulièrement en cette matière.

Le PS demande un cadre législatif qui soutienne, de façon équilibrée pour toutes les parties, le dispositif de la GPA, en veillant à l'intérêt de l'enfant et en s'assurant que cet accès à la parentalité ne relève plus d'une pratique élitiste, notamment pour des raisons financières.

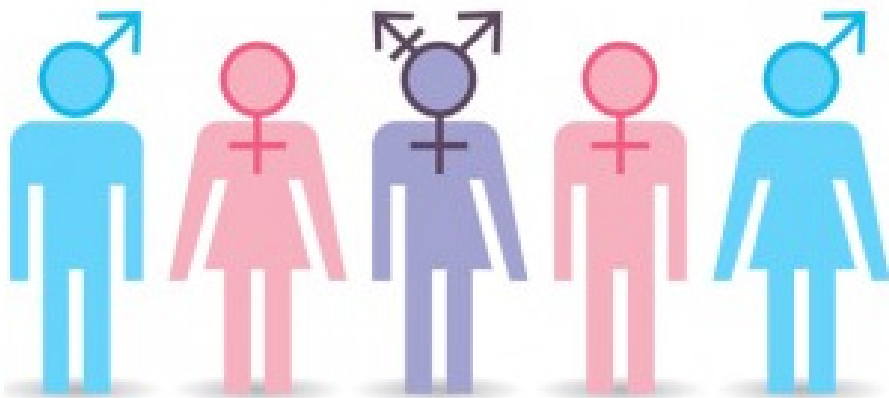
Le PS restera attentif à ce que ce cadre législatif en matière de GPA, prévoie toutes les dispositions pertinentes afin d'éviter l'écueil de la commercialisation du corps.

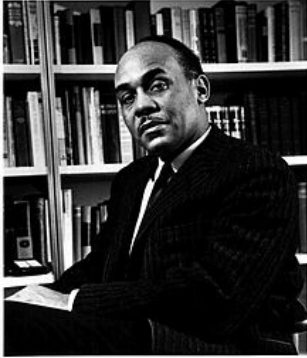
L'AVIS DU MJS

Défendre les intérêts et renforcer les droits des personnes LGBTQI ont fait et font toujours partie des grands combats socialistes passés et à venir.

Dans une conjoncture où, la société du vivre- et du faire-ensemble et la tolérance prédominent, les Jeunes Socialistes militent pour que les caractéristiques et orientations sexuelles soient libres de prescrits sociaux.

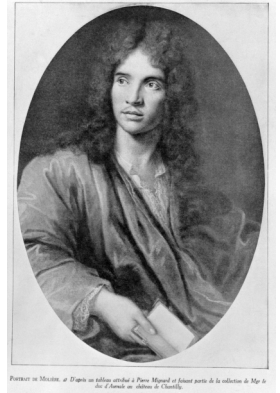
Il faut clairement lutter contre les discours et les comportements de haine et de rejet, notamment l'homophobie et la transphobie.





A MÉDITER :

« *Je suis invisible, comprenez bien, simplement parce que les gens refusent de me voir.* » - Ralph Ellison -



« *Cachez- moi ce sexe que je ne saurais voir.*» - Molière -

LIEN POUR ALLER PLUS LOIN :

https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/34%20-%20Transgender_FR.pdf

GLOSSAIRE :

LGBTQI = Lesbiennes - Gays - Bisexuel.le.s - Transgenres - Queer - Intersexué.e.s

Lesbienne : Fait d'être principalement ou exclusivement attiré-e (amoureusement, sexuellement) par des personnes du même sexe.

Gay : Mot d'origine américaine qui se rapporte aux personnes, aux pratiques et à la culture homosexuelles, et le plus souvent pour désigner les hommes homosexuels.

Bisexualité : Fait d'être attiré (amoureusement, sexuellement) par des personnes des deux sexes.

Trans' (personne) : Un-e trans' est une personne dont le sexe biologique, assigné à la naissance de façon binaire (masculin ou féminin), ne correspond pas à son identité de genre.

Queer : Mot anglais signifiant « bizarre », souvent utilisé comme insulte envers les gays, lesbiennes, bisexuels et personnes transgenres. Ce mot a un sens politique fort pour se distinguer de la norme hétérosexuelle.

Intersexuée : Selon l'Organisation des Nations Unies, « les personnes intersexuées » sont celles dont les caractéristiques physiques ou biologiques ne correspondent pas aux définitions classiques de la masculinité et de la féminité.

FICHE INFO



ET « L'IDENTITÉ DE GENRE », ON EN FAIT QUOI ?

Mouvement des Jeunes Socialistes
Rue de la Croix de Fer, 16
1000 - Bruxelles

02/512.12.18

Editeur responsable: Maximilien LERAT

